



Préfiguration de PLEAC/ Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture

Comité de pilotage

Jeudi 31 mars 2016, CCPR, salle 2 - Compte-rendu

Réf : SR/PDH/2016/18

Présents

Philippe BRIOT, Directeur l'EPCC/TEC
Jacqueline BROLL, conseillère action culturelle DRAC Rhône-Alpes
Françoise BUNIAZET, Adjointe à Salaise-sur-Sanne
Alexis CHARRE, Inspecteur Education Nationale circonscription Vienne 2
Francis CHARVET, Président de la CCPR
Hervé CHAVANON, Président de l'EPCC/TEC
Patrick CURTAUD, Vice-président culture/Département de l'Isère
Pascale DANON-HAMELIN, Chargée de mission culture CCPR
Pierre DAVID, Directeur de Moly-Sabata
Aurélien DEBAYLE, Responsable du cinéma Rex
Evelyne DOUZET-LEFEBVRE, Directrice du Conservatoire du pays roussillonnais
Isabelle DUGUA, Vice-Présidente culture CCPR/Maire des Roches-de-Condrieu
Jean-Luc GAILLIARD, Chef du service développement culture/Département de l'Isère
Céline GAPENNE, Adjointe de la DSDEN, Conseillère arts et culture
Marie-Thérèse LAMBERT, Conseillère régionale, Adjointe à Roussillon
Yannick LE NAOUR, Professeur relais
Sandra LEON, Service enfance, jeunesse, social et politique de la ville
Cécile MIGLIETTI, Chargée de développement CAF 38
Isabelle NICOLADZE, Chargée de mission Délégation Académique aux Arts et à la Culture
Florence PROGENT, Directrice de la Médiathèque du pays roussillonnais
Cyrille PY, Responsable service Tourisme et patrimoine CCPR
Virginie RETORNAZ, Administratrice Moly-Sabata
Marie-Hélène VINCENT, Vice-Présidente enfance et politique de la ville CCPR/Adjointe culture à Roussillon

Excusés :

Lionel CHALAYE, responsable service médiation et nouveaux publics Région Rhône-Alpes
Alain CHASSAGNEUX, Délégué du Préfet/Arrondissement de Vienne
Guy CHERQUI, Délégué Académique à l'action culturelle/Rectorat
Robert DURANTON, Vice-Président au Département, Vice-Président communautaire, Maire de Roussillon
Annie GENTIL, Directrice Médiathèque de Salaise/Sanne
Florence MICHELLAND, Direction départementale de la cohésion sociale
Marie-France RAMIER, Coordonnateur de territoire Portes de Vienne/CAF 38
Florence VERNEY-CARRON, Vice-Présidente culture et patrimoine/Région Auvergne Rhône-Alpes

Ordre du jour :

- Bilan des actions 2015 du territoire
- Présentation des projets 2016 du territoire
- Projets culturels "Politique de la Ville" 2016
- Projet de texte de convention

Introduction

Francis CHARVET remercie les participants.

Isabelle DUGUA rappelle que la construction de ce PLEAC tient à cœur aux élus car les actions ont pour objectifs de créer de la familiarité entre l'art et les publics de jeunes. Elle indique que la CCPR a souhaité rassembler les élus et les structures culturelles pour construire ensemble ; la CCPR représente l'intercommunalité, avec ses forces, ses exigences et sa bienveillance par rapport à l'Education Artistique et Culturelle. Elle précise que la CCPR soutient le travail accompli par les structures culturelles du territoire pour l'Education Artistique et Culturelle. Elle rappelle que la CCPR a accompagné le parcours expérimental portée par TEC en 2013/2014 et en a fait le bilan. Elle indique que les élus sont très sensibles aux efforts financiers des partenaires publics pour soutenir les actions du territoire. La CCPR souhaite que les expertises culturelles soient inscrites dans le PLEAC pour les établissements suivants : le spectacle vivant pour l'EPCC/Travail Et Culture, l'art contemporain pour la résidence d'artistes Moly-Sabata, la lecture publique pour le réseau des bibliothèques et la médiathèque de Salaise-sur-Sanne, la musique et danse pour le Conservatoire, le cinéma pour le cinéma le Rex, le patrimoine pour le service Pays roussillonnais tourisme. La CCPR cherche à rassembler dans le PLEAC ce qui relève du "parcours d'éducation

artistique et culturelle" et attend que des actions s'inscrivent fortement dans la "Politique de la ville". La CCPR souhaite donner un cadre de fonctionnement aux structures culturelles et éducatives dans le cadre d'une convention de développement d'accès aux arts et à la culture, entre la CCPR et les collectivités publiques et qu'à ce titre, elle recherche l'adhésion de l'Etat : Education nationale/Culture/Cohésion sociale/CAF, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour conventionner en 2016.

Isabelle DUGUA indique les attentes de la CCPR vis-à-vis des structures culturelles : poursuivre l'exigence de qualité, améliorer l'équité territoriale, s'inscrire dans les dispositifs existants : de l'Etat, de la Région et du Département, s'inscrire dans la Politique de la ville, anticiper les programmations culturelles dans le respect des échéances scolaires et des financeurs, renouveler les partenaires scolaires et hors-temps scolaire, participer à la formation des adultes, communiquer les bilans d'activité et financiers.

Evelyne DOUZET-LEFEBVRE rappelle les objectifs du PLEAC définis en comité technique de préfiguration en 2015: l'accès à la culture est une compétence partagée par les partenaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Dans une volonté commune, les partenaires du Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture se fixent les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture,
- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre avec les artistes et par la familiarisation avec les lieux culturels,
- Diversifier l'offre à toutes les formes de l'art et de la culture,
- Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes par la rencontre, l'échange et la découverte des œuvres,
- Mettre en place des actions d'éducation aux arts et à la culture en mutualisant l'offre des établissements culturels professionnels du territoire,
- Renforcer les partenariats entre les structures culturelles et les projets des établissements scolaires et des structures du hors-temps scolaire,
- Entretenir l'esprit d'ouverture et de complémentarité des compétences,
- Harmoniser l'équité territoriale sur tout le territoire,
- Mobiliser les acteurs éducatifs, artistiques et culturels à l'organisation d'actions de formation.

Pascale DANON-HAMELIN rappelle que les acteurs culturels et éducatifs réunis en 2015 ont donné leur définition d'un projet d'éducation aux arts et à la culture de territoire : *"Un projet d'éducation artistique et culturelle qui relève du PLEAC est construit par un établissement éducatif du territoire avec un partenaire culturel du territoire. Il fait intervenir un ou plusieurs artistes. Il est soumis aux conditions suivantes : rédaction concertée du projet, rédaction du budget détaillé et du plan de financement, choix des artistes inscrits dans une démarche de création, inscription dans le cadre des dispositifs existants ou à venir, choix du porteur de projet, étude du comité technique"*.

1- Présentation synthétique du bilan 2015

Diffusion du document de bilan des actions 2013/2014 (parcours expérimental compris), présenté en novembre 2014.

Pascale DANON-HAMELIN précise que la CCPR cherche à fédérer dans ces documents l'ensemble des moyens du territoire sur l'éducation artistique et culturelle mais les documents restent perfectibles. Elle diffuse **le bilan des actions 2014/2015** :

Les moyens

- Le parcours de l'EPCC/ Travail Et Culture : scolaire + hors-temps scolaire
- Les dispositifs départementaux de l'Education nationale "Petit Cinéma de Classe" et "Rencontres de Classes qui dansent" : scolaire
- Les résidences d'artistes des médiathèques : scolaire + hors-temps scolaire
- Le dispositif "Euréka culture" de la Région : scolaire
- Le "Contrat Educatif Isérois" du Département : scolaire
- Le dispositif "DEMOS" du Département : hors-temps scolaire
- L'Option théâtre du lycée de l'Edit : scolaire
- La programmation Jeune public et le festival de l'EPCC/TEC : scolaire et hors-temps scolaire
- La programmation Enfants et Jeunes du cinéma le Rex : scolaire et hors-temps scolaire

Les territoires

Les 22 communes de la CCPR et les circonscriptions de l'Education nationale de Vienne 1 et 2

Les partenaires

DRAC Auvergne Rhône-Alpes, DASEN, Inspections Départementales de l'Education Nationale de Vienne, Région Auvergne Rhône-Alpes, CDDRA Rhône-Pluriel, Département de l'Isère, Aida, communes de la CCPR, EPCC/Travail Et Culture, Médiathèques et réseau des bibliothèques du territoire de la CCPR, Conservatoire du pays roussillonnais, Résidence d'artistes Moly-Sabata, Cinéma le Rex, Etablissements scolaires, éducatifs, socio-culturels et de loisirs, services Enfance-Jeunesse municipaux.

Plus de 30 artistes

En danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma d'animation, écriture et illustration.

Les actions 2014/2015

Dans 17 communes de la CCPR (*sauf Agnin, Anjou, Assieu, Cheyssieu, St Romain-de-Surieu*) et 4 communes hors CCPR

- **Les Ateliers de pratique artistique : 1 253 heures** (1 792 heures en 13/14), **2 920** enfants et jeunes (3698 enfants et jeunes en 13/14), **95 930 €** (271 492€ en 13/14)

Dont hors temps scolaire : 189 heures, 431 enfants et jeunes, 19 698 €

Ainsi que les participants aux :

- Contrat Educatif Isérois : "Résidence d'artiste", "Collège au cinéma", "Sorties culturelles",
- Euréka culture : "Lycéens et apprentis à l'opéra", "Lycéens et apprentis au cinéma", "Club culture"
- DEMOS.

- **La Formation : 39 heures** de formations animées par des artistes (41 heures en 13/14), **116** participants : enseignants 1^{er} et 2^d degré, animateurs, éducateurs, bibliothécaires (141 participants en 13/14), **3 230 €** (2 719 € en 13/14)

- **Les Expositions/Les Valorisations : 3 843 participants** et visiteurs (10 367 en 13/14), **6 595 €** (13 744 € en 13/14)

- **La Programmation Jeune public EPCC/TEC : 8 819 entrées** spectateurs (9 432 en 13/14), **108 520 €** (110 725 € en 13/14)

- **La Programmation Enfants et Jeunes du cinéma le Rex**

Bilan financier 2014/2015

2014/15 TTC	Dispositif	BUDGET	TEC	CCPR	Etat et DRAC	Education Nationale	Région Rhône-Alpes	Région Rhône pluriel	Département	Etab scol	Communes	Mécénat
EPCC/TEC	Fonctionnement	76236										
	Parcours EAC	90709	53422	27300	35640	1450		22261	11000	9805		6067
MEDIATHEQUE DE SALAISE	Résidence d'artiste											
MEDIATHEQUE PAYS ROUSSILLONNAIS	Résidence d'artiste	23973		5175	5000			6168	7000		630	
CONSERVATOIRE		750		750								
AIDA	DEMOS Roussillon	159000		34000	56250				56250			12500
Collège F. MISTRAL	Contrat Educatif Isérois	3720							3720			
Collège de L'EDIT	Contrat Educatif Isérois	3600							3600			
Collège J. FERRAT	Contrat Educatif Isérois	5768							5768			
Lycée et lycée professionnel de L'EDIT	Euréka culture	2781					2781					
	Option théâtre	3700		1700	1000					400		600
IME les MAGNOLIAS	Euréka culture	1310					1310					
S/TOTAL EDUCATION ARTISTIQUE		371547	53422	68925	97890	1450	4091	28429	87338	10205	630	19167
EPCC/TEC	Programmation jeune public	108520	137112				4739	19533	16052		13968	3927
	Fonctionnement	86811										
TOTAL		566878	190534	68925	97890	1450	8830	47962	103390	10205	14598	23094

Cécile MIGLIETTI précise que les subventions aux centres sociaux ne figurent pas dans le tableau.

A la demande de Jean-Luc GAILLIARD, une correction est apportée : + 2 000€ du Département au collège F. Mistral sur la résidence d'artiste.

Jacqueline BROLL précise que le budget de "l'option théâtre" du lycée est plus important que celui annoncé dans le tableau car la DRAC apporte une aide directe à la compagnie. Elle rappelle qu'en 2012, ce sont 7 territoires qui ont été retenus au plan national, dont celui de la CCPR, pour mettre en place un parcours expérimental d'éducation artistique et culturelle soutenu par la DRAC.

Philippe BRIOT précise que TEC n'était que partenaire de la résidence d'Adrienne Barman qui était portée par la médiathèque de Salaise-sur-Sanne. Il ajoute que TEC a identifié les coûts directs de chaque action et vient d'identifier désormais les coûts indirects de chaque action.

Virginie RETORNAZ précise que Moly-Sabata pourrait également avoir la même approche de calcul des coûts indirects sur les actions de POOP qui mobilisent des moyens internes. Avec Pierre David, ils réfléchissent à porter une opération dès 2015.

2- Présentation synthétique des actions 2016

Pascale DANON-HAMELIN diffuse **le prévisionnel des actions 2015/2016** :

Les moyens

- Le parcours de l'EPCC/ Travail Et Culture : *scolaire + hors-temps scolaire*
- Les dispositifs départementaux de l'Education nationale "Petit Cinéma de Classe" et "Rencontres de Classes qui dansent" : *scolaire*
- La résidence d'artiste à la médiathèque du pays roussillonnais : *scolaire + hors-temps scolaire*
- Le dispositif "Euréka culture" de la Région : *scolaire*
- Le "Contrat Educatif Isérois" du Département : *scolaire*
- L'Option théâtre du lycée de l'Edit : *scolaire*
- La programmation Jeune public et le festival de l'EPCC/ TEC : *scolaire + hors-temps scolaire*
- La programmation Jeunes du cinéma le Rex : *scolaire + hors-temps scolaire*

Les territoires

- les 22 communes de la CCPR
- les circonscriptions de l'Education nationale de Vienne 1 et 2

Les partenaires

DRAC Auvergne Rhône-Alpes, DASEN, Inspections Départementales de l'Education Nationale de Vienne, Région Auvergne Rhône-Alpes, CDDRA Rhône-Pluriel, Département de l'Isère, communes de la CCPR, EPCC/Travail Et Culture, Médiathèque du pays roussillonnais et réseau des bibliothèques du territoire de la CCPR, Conservatoire du pays roussillonnais, Résidence d'artistes Moly-Sabata, Cinéma le Rex, Etablissements scolaires, éducatifs, socio-culturels et de loisirs, Services Enfance-Jeunesse municipaux

Plus de 30 artistes

En danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma d'animation, écriture et illustration.

Les actions 2015/2016

Dans 13 communes de la CCPR (*sauf Agnin, Bougé-Chabalud, Chanas, Cheyssieu, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Prim, Vernioz, Ville-sous-Arjoux*) et 6 communes hors CCPR

- Les Ateliers de pratique artistique : 1 066 heures (*1 253 heures en 14/15*), **2 276 enfants et jeunes** (*2920 enfants et jeunes en 14/15*), **97 322 €** (*95 930 € en 14/15*)

Dont hors temps scolaire : 257 heures (*189 heures en 14/15*), **615 enfants** (*431 enfants et jeunes en 14/15*) **29 746 €** (*19 698 € en 14/15*),

Ainsi que les participants aux :

- Contrat Educatif Isérois : "Langagez-vous" !, "Collège au cinéma", "Sorties culturelles"
- Euréka culture : "Notre patrimoine, mon histoire", "Construis ton avenir", "Une usine et des hommes", "L'aventure de l'écrit", "Carnet de voyage", "Prix littéraire des lycéens", "Lycéens et apprentis à l'opéra", "Lycéens et apprentis au cinéma", "Biennale d'art contemporain"

- La Formation : 35 heures de formations animées par des artistes (*39 heures en 14/15*), (Nb à venir) participants : *enseignants 1^{er} et 2^d degré, animateurs, éducateurs, bibliothécaires* (*116 en 14/15*), **3 500€** (*3230€ en 14/15*)

- Les Expositions/Les Valorisations : (Nb à venir) participants et visiteurs (*3843 en 14/15*), (à venir) **€** (*6595€ en 14/15*)

- La Programmation Jeune public EPCC/TEC : 83 168 €

- La Programmation Enfants et Jeunes du cinéma le Rex

le prévisionnel des actions 2015/2016

2015/16 TTC	Dispositif	BUDGET	TEC	CCPR	Politique de la Ville	DRAC	Education Nationale	Région Rhône-Alpes	Région Rhône pluriel	Département	Etab scol	Communes	Mécénat
EPCC/TEC	Parcours EAC	78322	72434	27300	2450	35640			25317	8552	12305		
	Fonctionnement	105676											
MEDIATHEQUE PAYS ROUSSILLONNAIS	résidence d'artiste	23000		5000		5000			6000	7000			
Collège F. MISTRAL	Contrat Educatif Isérois	2225								2225			
Collège de L'EDIT	Contrat Educatif Isérois	3930								3930			
Collège J. FERRAT	Contrat Educatif Isérois	5225								5225			
Lycée et lycée professionnel de L'EDIT	Euréka culture	8158						8158					
	Option théâtre	?											
Lycée J. d'ARC	Euréka culture	1220						1220					
S/TOTAL EDUCATION ARTISTIQUE		227756	72434	32300	2450	40640	0	9378	31317	26932	12305	0	0
EPCC/TEC	Programmation jeune public	83168	139932					5000	19000	11000		13968	3927
	Fonctionnement	109659											
TOTAL		420583	212366	32300	2450	40640	0	14378	50317	37932	12305	13968	3927

Patrick CURTAUD précise que l'action de DEMOS était programmée sur 3 ans, de 2012 à 2015. Le département et AIDA ont choisi de ne pas la renouveler car elle était très coûteuse. Par ailleurs, AIDA n'a récupéré que 25% des instruments de musique, des enfants ayant poursuivi la musique avec leur instrument. Il rappelle les conditions du concert des "petits DEMOS" à Vienne, en ouverture du festival Berlioz 2015, avec un programme chanté : *la Marseillaise* et le *Te Deum* de Berlioz. Il informe qu'un nouveau dispositif vocal est porté par AIDA "A travers chants" avec les écoles de musique et les TAP, en direction des enfants les plus éloignés de la culture avec une priorité aux territoires déjà impliqués dans DEMOS : Matheysine, Triève, Grenoble, Saint-Etienne-de Saint-Geoirs. Ce dispositif est conçu pour 300 enfants de 8 à 12 ans, il est animé par un professionnel du chant, le programme sera présenté au festival Berlioz 2016. Il précise que le Département est vigilant sur le coût financier de l'opération.

Jacqueline BROLL précise que les financements de DEMOS ont été apportés directement par le Ministère de la culture et que la DRAC Rhône-Alpes n'a pas eu connaissance des conditions de la réalisation de cette action.

Philippe BRIOT précise que le musicien Stratcho anime le projet "nouvel encrage" en 2015/2016. Il indique que TEC a mis en place une plateforme sur le site de financement participatif Ulule pour être soutenu sur des projets à caractère social ; d'un point de vue fiscal, l'EPCC/TEC ne peut bénéficier que de sponsoring.

3- les projets culturels "politique de la ville" 2015 et 2016

Sandra LEON présente les projets culturels financés dans le cadre des aides de la Politique de la ville dont certains sont des actions d'éducation artistique et culturelle. Le territoire de la CCPR est un territoire entrant en politique de la ville, depuis 2015.

Projets culturels financés dans le cadre de la politique de la ville - 2015

Porteur de l'action	Libellé de l'action	Description synthétique	Coût de l'action	Montant demandé	Financement accordé
Mairie de Péage De Roussillon	Projets culturels transversaux	Mettre en place, pendant le temps scolaire et/ou périscolaire des ateliers culturels transversaux (poterie, sculpture, écriture, peinture)	12 961 €	7 290 € (56,2 %)	Etat : 1 290 € Département : 3000€ CAF : 3 000 €
Cinéma REX	Diffusion et animation culturelle autour du cinéma	Permettre à chacun d'accéder à la culture cinématographique par une programmation variée et en conservant des prix d'entrées attractifs. Organiser des débats et rencontres autour de films souvent étrangers.	129 707 €	10 366 € (8 %)	Etat : 7 000 € CAF : 3 000 €
LIBRE EN TÊTE	Portrait de famille(s)	Action d'éducation artistique et culturelle avec des publics éloignés des pratiques artistiques et de la vie culturelle. Cette action permet de témoigner du parcours de vie des participants dans leur famille ou groupe d'appartenance, valoriser l'image de soi par la photographie, renforcer l'estime de soi et favoriser le lien entre les participants etc.	7 888 €	3 338 € (42%)	Etat : 3 338 €

Projets culturels financés dans le cadre de la politique de la ville - 2016

Porteur de l'action	Libellé de l'action	Description synthétique	Coût de l'action	Montant demandé	Financement accordé
Mairie Péage de Roussillon	"Jeunesse, street dance et slam" : Création d'un spectacle original	Approfondir les compétences et techniques artistiques des jeunes afin de créer un spectacle original mêlant le slam et la street dance. Les textes et la musique seront écrits par les jeunes (suite d'une action partenariale VVV)	12 025 €	9 620 € (80%)	CAF : 2 000 €
TEC	Partage d'œuvres, œuvres en partage - art contemporain	Prêt d'œuvres par des artistiques aux établissements scolaires, accueil d'artistes en classe, production de travaux, présentation et expositions de ces travaux.	2 254 €	1 260 € (55,9%)	Etat : 1 260 €

TEC	Souvenir de vacances - théâtre et cinéma	Travail en partenariat avec le SMAEL et les résidents de l'EHPAD afin de monter un film muet (écriture, tournage et montage). Travail en binôme jeune/résident et accompagné par un artiste. Projet valorisé par une diffusion au cinéma REX.	2 012.5 €	1 190 € (59%)	Etat : 1 190 €
Mairie de Péage de Roussillon	Projets culturels transversaux (renouvellement)	Accompagner des enfants dans l'accès à la culture et aux parents d'y participer. En partenariat avec l'éducation nationale. Ateliers d'initiation et de découverte à différentes pratiques culturelles, visionnage de spectacles ou films, réalisation d'expositions. Ecoles publiques maternelles et élémentaires et centre de loisirs enfance jeunesse	23 850 €	19 499 € (80%)	Etat : 4 780 € CAF : 2 000 CCPR : 1 000 €

Francis CHARVET rappelle que le choix des actions 2015 s'est fait dans l'urgence.

Philippe BRIOT précise que les actions de TEC déposées dans le cadre de l'appel à projet Politique de la ville 2016 sont des actions aidées aussi par la DRAC. Par ailleurs, TEC prépare un projet avec le collège de l'Edit et le SMAEL sur les cultures urbaines animé par la compagnie Käfig dirigée par le chorégraphe Mourad Merzouki.

Pierre DAVID indique que Moly-Sabata réalise chaque année, une exposition en Septembre/Octobre grâce au mécénat d'entreprise, en particulier avec la CNR. L'équipe de Moly-Sabata assure la médiation en direction des classes accueillies pendant cette exposition, en particulier celles de Sablons.

Pascale DANON-HAMELIN invite les structures culturelles à déposer des projets relevant de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du prochain appel à projets fin 2016, afin de s'inscrire dans l'objectif du PLEAC qui s'adressent aux publics les plus éloignés de la culture : "réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture".

4- La CCPR propose les instances de fonctionnement du PLEAC :

Pascale DANON-HAMELIN propose la structuration suivante :

- Le Comité de pilotage

Il est en charge du respect de la convention et assure le suivi et l'évaluation du dispositif. Il veille à la qualité artistique et pédagogique des projets. Il décide des orientations, de l'évaluation, du respect des objectifs et se préoccupe des moyens mis en œuvre. Sa composition :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- La Vice-Présidente chargée de la Culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Le Recteur d'Académie ou son représentant,
- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant,
- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale ou représentant,
- Le Directeur de la Délégation Académique à l'Action Culturelle
- Le Directeur Départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
- Le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le Président du Département de l'Isère ou son représentant,
- Le Directeur Général des services de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- Le représentant des Principaux de collège
- Le représentant des Provoiseurs de lycée
- Le représentant de la Ville pour la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- Le directeur (trice) de : Travail Et Culture, Médiathèque du pays roussillonnais, Conservatoire du pays roussillonnais, Pays roussillonnais Tourisme, Médiathèque E. Triolet, Cinéma le Rex, Moly-Sabata
- La chargée de mission culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

- Le Comité technique

Le comité de pilotage est assisté d'un comité technique dont la mission est l'analyse de l'activité administrative, technique, artistique et culturelle. Il veille à la concertation entre les partenaires. Il a en charge l'élaboration, la cohérence et la mise en œuvre des projets et des actions de formation. Il prépare le programme annuel présenté

et discuté au comité de pilotage pour une mise en œuvre au cours de la saison suivante et produit le bilan. Il proposera des outils d'évaluation fondés sur les objectifs. Sa composition :

- Le représentant des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Le représentant de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- Le représentant de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,
- Le représentant du Directeur de la Délégation Académique à l'Action Culturelle,
- Le représentant de la Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Isère,
- Le représentant du Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de l'Isère
- Le représentant des services de la Région Rhône-Alpes,
- Le représentant des services du Département de l'Isère,
- Le représentant des Principaux de collège
- Le représentant des Provoiseurs de lycée
- Le conseiller pédagogique en éducation artistique
- Le professeur relais
- Les représentants des structures sociales et éducatives du territoire
- Le directeur (trice) ou son représentant de : Travail Et Culture, Médiathèque du pays roussillonnais, Conservatoire du pays roussillonnais, Pays roussillonnais Tourisme, Médiathèque E. Triolet, Cinéma le Rex, Résidence d'artistes Moly-Sabata.
- La chargée de mission culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

- L'appel à projet commun

A la demande des participants, Pascale DANON-HAMELIN propose que le comité de pilotage se réunisse 2 fois par an, en Mai et Novembre et le comité technique au moins 2 fois par an, en Mars et Septembre, et autant que nécessaire. Elle souhaite que le rythme des réunions respecte le calendrier des collectivités publiques : Education nationale, DRAC, Région, Département... et que le PLEAC se donne les moyens d'un appel à projets commun aux établissements éducatifs du territoire. Elle demande aux partenaires de préciser la temporalité de chaque dispositif et les moyens de communiquer l'offre de projets aux structures éducatives.

Jean-Luc GAILLIARD précise que, jusqu'à présent, les dossiers du Contrat Educatif Isérois étaient à communiquer au département, en mars de chaque année, à l'exception de 2016, où ce délai est reporté à fin mai.

Yannick LE NAOUR précise que, dans la perspective des projets 2016/2017, la médiatrice de TEC et lui-même ont déjà rencontré des établissements.

A la demande des participants, Marie-Thérèse LAMBERT indique que la Région Rhône-Alpes n'a pas encore défini ses orientations pour 2016/2017 car les Vice-Présidents et les services sont concentrées sur les bilans financiers.

Céline GAPENNE précise que les établissements scolaires du 1^{er} degré doivent procéder aux inscriptions aux projets d'éducation artistique et culturelle et aux spectacles vivants, avant fin septembre 2016. Elle indique qu'il existe deux réunions de directeurs par circonscription, en juin et en septembre où les structures culturelles peuvent proposer leurs projets.

Yannick LE NAOUR précise que TEC est déjà invité à participer aux réunions de directeurs où l'offre est présentée, comme dans les écoles. Il précise qu'on ne trouvera jamais une temporalité unique à tous les dispositifs.

Alexis CHARRE précise que les enseignants du 1er degré respecte le délai de fin septembre parce que le maillage du territoire est fait en amont et que les projets sont portés à la connaissance des directeurs en juin.

Jacqueline BROLL indique que ce PLEAC sera un exemple de structuration par "entrée territoriale" parallèlement aux calendriers des 1er et 2d degré. Elle est favorable au comité de pilotage du printemps et de l'automne.

Virginie RETORNAZ appuie sur l'intérêt d'une entrée territoriale qui vise une harmonisation des pratiques sur le territoire. Elle indique que certains projets dont la temporalité est plus courte que l'année scolaire doivent malgré tout trouver leur place dans le PLEAC.

- La formation des éducateurs

Pascale DANON-HAMELIN indique que le PLEAC doit poursuivre la mission de formation aux pratiques artistiques et culturelles, animées par des artistes, en direction des éducateurs du territoire et, en particulier, de ceux impliqués dans les projets. Elle propose qu'une formation puisse mettre en valeur les expertises culturelles du PLEAC et explicite la notion de projet dans le PLEAC.

Isabelle NICOLADZE indique que la DAAC est favorable à l'organisation d'une formation de bassin sur le PLEAC en rappelant que les formations de ce type sont très productives, que les établissements se connaissent bien, à

condition de proposer une thématique avec du contenu pédagogique et artistique ainsi qu'un apport sur la technique et le montage de projet.

Yannick Le NAOUR indique que la demande des enseignants et des référents culture est forte et que l'organisation est possible avec les principaux et les proviseurs.

Alexis CHARRE indique que la mise en place d'enseignants remplaçants supplémentaires pour le 1^{er} degré devrait faciliter la formation sur le temps scolaire.

Jean-Luc GAILLIARD communique 2 informations du Département :

- Dans le pass citoyen : la résidence d'artiste est identifiée Education artistique et culturelle
- Le département soutient "Passeur d'images", dispositif national d'éducation à l'image hors temps scolaire, pour des jeunes éloignés des pratiques culturelles. D'où l'implication, outre les salles de cinéma, des centres sociaux et/ou services de prévention. Une coordination Rhône-Alpes est assurée par l'ACRIRA (amaury.piotin@acrira.org). Un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la diffusion (à rendre au 1^{er} décembre) est disponible sur le site internet. <http://www.isere-culture.fr/3212-soutien-au-spectacle-vivant-et-aux-arts-visuels.htm>

Patrick CURTAUD précise les conditions des résidences d'artistes : le Département a voté un dispositif de mise en place d'une résidence dans chacun des 13 territoires (déjà 8 compagnies en Isère) parmi toutes les disciplines artistiques, dans le cadre d'une contractualisation de 3 ans entre la structure culturelle, la compagnie, l'état et le département, avec une dotation de 14 000 € par résidence, + 6000 € si la résidence est aussi présente dans un collège + 2000 € si la résidence fait intervenir d'autres artistes ou partenaires culturels. Il cite l'exemple du circassien Yohan Bourgeois sur le territoire de la CAPI.

Philippe BRIOT indique que TEC organise des formations animées par des artistes en direction des animateurs et des enseignants.

Florence PROGENT témoigne sur les formations artistiques organisées, chaque année, par la médiathèque qui sont destinées aux enseignants, animateurs et aux bibliothécaires du réseau des bibliothèques du territoire. C'est aussi un lieu de partage d'expérience sur les pratiques professionnelles.

Philippe BRIOT rappelle que TEC intervient aussi sur le territoire de la circonscription de Vienne 1 car TEC a fait le choix de définir son territoire d'activité, en fonction des partenariats.

- L'évaluation avec document partagé

Pascale DANON-HAMELIN propose que le PLEAC soit aussi l'occasion, pour les structures culturelles, d'harmoniser les pratiques d'évaluation des actions, par un document commun en s'appuyant sur celui qui avait été mis en place par le parcours expérimental. Elle indique qu'un groupe de travail (à définir) pourrait le réactualiser, si besoin, en précisant que des territoires qui ont déjà contractualisé peuvent nous inspirer : CAPI, Drôme-Ardèche, Bièvre-Valloire, Beaurepaire...

Les participants indiquent que plusieurs grilles d'évaluation sont mises en place par les dispositifs, par exemple Euréka, la CAF... et que la CAPI a mis en place un groupe de travail sur l'évaluation.

- La représentation au comité technique

Pascale DANON-HAMELIN indique que le comité technique aura besoin de trouver ses référents pour : le hors-temps scolaire, les lycées et les collèges.

Isabelle NICOLADZE indique qu'il est possible que les proviseurs et principaux définissent leurs représentants par bassin pour siéger au comité technique du PLEAC.

Cécile MIGLIETTI précise que pour le hors-temps scolaire, les présidents ou les directeurs d'association pourraient définir leur représentant au comité technique.

A la demande de Jacqueline BROLL qui demande si les élus de la Région ont évoqué la contractualisation des territoires d'éducation artistique, et en particulier celui de la CCPR, Marie-Thérèse LAMBERT indique qu'il est trop tôt pour répondre.

A la demande de Jacqueline BROLL qui demande quel sera le périmètre de l'EPCI, dans la perspective de la rédaction de texte de la future convention, Francis CHARVET répond que le périmètre de la CCPR reste inchangé.

L'assemblée décide de réunir un comité technique, le mardi 26 avril, à 17h00, à la CCPR.

Francis CHARVET et Isabelle DUGUA remercient les participants et clôturent la séance.